

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3388 - JEUDI 13 DÉCEMBRE 2018

CAN SENIORS DAMES DE HANDBALL

L'Angola sacré champion



Les Palancas negras ont battu les Lionnes de la Teranga du Sénégal (19-14), en finale de la 23^e édition de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) et deuxième édition du Challenge Edith-Lucie-Bongo-Ondimba qui s'est disputée à Brazzaville. Les Angolaises ont réalisé un parcours élogieux, en parvenant à rééditer l'exploit comme lors de l'édition précédente de la compétition. Pays hôte, la République du Congo a occupé la cinquième place derrière la République démocratique du Congo et le Cameroun.

Page 16

SÉCURITÉ SOCIALE

Le gouvernement se penche sur la lancinante question des retraités

Depuis plusieurs années, le Congo fait face à l'épineux problème de gestion des régimes de la sécurité sociale. Le gouvernement a décidé d'y consacrer trois jours d'échanges à la faveur d'un Forum national dont les travaux débutent aujourd'hui à Brazzaville. Ces assises visent, entre autres, à rechercher tant soit peu des palliatifs nécessaires à la

résolution du problème. En dépit du relèvement du niveau des pensions les plus basses, les insuffisances demeurent encore dans la gestion des régimes de retraite, comme l'indique l'état des lieux dressé par le ministère de la Fonction publique et de la réforme de l'Etat.

Page 3

LUTTE CONTRE LE TRAFIC D'ÊTRES HUMAINS

Les Etats-Unis proposent quelques pistes de solution au Congo



Todd P. Haskell

L'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, Todd P. Haskell, a proposé, le 11 décembre, une série de mesures devant aider le Congo à lutter contre la traite des personnes. Il s'agit notamment de la relance de la commission interministérielle et de la mise en place d'une législation spécifique sur le trafic d'êtres humains, ainsi que de l'intensification des enquêtes, des poursuites et des condamnations des trafiquants. Le diplomate américain a fait cette suggestion à l'ouverture d'un atelier de formation des acteurs publics et de la société civile sur la traite des personnes. Page 5

CENTRAFRIQUE

Un ex-chef rebelle anti-balaka arrêté en France



Patrice-Edouard Ngaissona, le 21 juillet 2014 à Brazzaville lors du Forum inter centrafricain/Adiac.

Conformément à un mandat d'arrêt délivré par la Cour pénale internationale (CPI) en date du 7 décembre, l'ex-chef rebelle anti-balaka, Patrice-Edouard Ngaissona, a été arrêté hier par les autorités françaises pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Selon un communiqué de la CPI relayé par RFI, il lui est reproché

des faits commis dans l'ouest de la Centrafrique, entre septembre 2003 et décembre 2004. Page 5

Éditorial

Dix jours

Page 2

Editorial

Dix jours

Dans très exactement dix jours, les Congolais de la rive gauche de l'immense fleuve Congo choisiront librement, du moins faut-il l'espérer, l'homme et donc l'équipe qui présideront à leur destinée durant les cinq prochaines années. Une aventure à haut risque car se déroulant dans un espace immense – 2 345 410 kilomètres carrés – dont personne aujourd'hui ne peut prévoir l'issue étant donné les problèmes matériels que pose un tel scrutin et qu'illustre le débat sur l'utilisation des machines à voter dans les dizaines de milliers de circonscriptions que compte le pays.

Au-delà du sort des Congolais de la RDC, ce dont chacun de nous doit avoir conscience aujourd'hui c'est que le 23 décembre prochain se jouera une partie décisive pour l'Afrique centrale tout entière, c'est-à-dire le Bassin du Congo et la Région des Grands Lacs. Ayant, en effet, une frontière commune avec neuf pays – la Centrafrique, le Soudan, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie, la Zambie, l'Angola et bien sûr le Congo, notre Congo –, l'ancienne colonie belge, rebaptisée Zaïre par le président Mobutu Sese Seko, occupe une position stratégique dont la stabilité ou l'instabilité sont vitales pour cette partie du continent africain.

Nous en avons mesuré nous-mêmes la réalité à maintes reprises ces dernières décennies, lorsque la menace de crises surgissant de l'autre côté du fleuve a conduit des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants à chercher sur notre propre sol la sécurité qui leur faisait défaut chez eux. Capitales les plus proches de la planète, Brazzaville et Kinshasa ont de facto un lien humain qui tout à la fois les unit et les sépare : les unit lorsque la paix règne de part et d'autre du fleuve, les sépare lorsque la violence menace leur stabilité intérieure.

Présumer le résultat du scrutin à venir en RDC serait tout à la fois illusoire et dangereux, étant donné l'immensité du territoire sur lequel il se déroulera, la diversité de la population qui y vit, la passion qui anime légitimement les candidats en lice. Mais les nations qui entourent ce grand, très grand pays, doivent tout mettre en œuvre afin que la sagesse l'emporte le jour venu sur la passion, que la démocratie s'impose, que la paix régionale soit protégée. L'enjeu est vital à tous égards pour chacune d'elles et donc pour chacun d'entre nous.

Les Dépêches de Brazzaville

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

Le parlement congolais affecte une partie de son budget à la lutte contre la faim

Au moins 0,5% des budgets respectifs du Sénat et de l'Assemblée nationale sera versé à la caisse d'une nouvelle plate-forme, l'Alliance parlementaire congolaise pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (Apcsan).

La contribution financière des parlementaires à la lutte contre la faim a été décidée, le 12 décembre à Brazzaville, lors d'une rencontre de l'alliance. À l'issue de leurs échanges, les parlementaires ont adopté un plan d'actions pour la période 2019-2021, dont l'appui à la promotion des politiques et programmes de sécurité alimentaire, l'établissement d'un cadre législatif et la création d'un espace multiacteurs.

En effet, selon des chiffres de l'Institut national de la statistique et de l'Unicef, plus de 14,2% des ménages congolais souffrent d'une insécurité alimentaire sévère ou modérée et 73,6% des ménages connaissent une sécurité alimentaire aléatoire. En somme, d'après la même source, près de 88% des Congolais n'ont pas accès à une sécurité alimentaire adéquate et durable.

Des données qui inquiètent les élus du peuple, selon le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvoubala. Aussi l'alliance veut-elle pour autant appuyer la politique du gouvernement sur les questions agricoles, pastorales, halieutiques et environnementales. « Notre rôle, en tant que législateurs, est d'investir dans tous les domaines concernés par la question de la sécurité alimentaire qui revêt une dimension transver-

sale », a assuré Isidore Mvoubala. L'activisme des élus nationaux est salué par les partenaires techniques et financiers du pays parmi lesquels l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La République du Congo est en bonne voie pour atteindre l'objectif zéro d'ici 2030, a estimé Suze Percy Filippini, la représentante résidente de la FAO au Congo.

Les parlementaires s'imprègnent de la politique gouvernementale. Les membres de l'alliance ont voulu, en outre, connaître davantage des actions de l'exécutif en faveur du monde rural et de

Un Plan national de développement agricole pour les cinq prochaines années a été adopté mais le gouvernement cherche encore les moyens de sa mise en œuvre, a indiqué le gouvernement. Ce document s'appuie sur l'action paysanne, à travers l'assistance aux petits et moyens producteurs, à l'entrepreneuriat coopératif ainsi que sur le soutien aux grandes fermes agropastorales et halieutiques privées.

« En raison des difficultés financières que traverse le pays, les structures techniques sont paralysées et n'arrivent plus à assurer le service minimum d'encadrement des



Les membres de l'alliance

la réduction de la pauvreté. A cet effet, le ministre d'Etat en charge de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, Henri Djombo, et son collègue des Affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le Parlement, Pierre Mabiala, ont dû se présenter le même jour devant les membres de l'Apcsan.

agriculteurs, éleveurs et des pêcheurs, qui se sentent de plus en plus abandonnés. En plus, l'assistance des acteurs paysans n'est encore fournie que dans le cadre des projets financés par les partenaires au développement », a indiqué Henri Djombo.

Fiacre Kombo

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués :
Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoulou,
Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI :
Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhét N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga

Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :
Adrienne Londole
Chef de service publicité :
Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :

Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngon

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines :
Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél.: 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

SÉCURITÉ SOCIALE

Un forum pour débattre des questions liées à la retraite au Congo

Les assises prévues du 14 au 16 décembre, à l'hôtel de la Concorde à Kintélé, se veulent être un véritable lieu d'échanges et de propositions sur l'épineux problème de gestion des régimes de sécurité sociale dans le pays.

Organisé par la vice-primature en charge de la Fonction publique, de la réforme de l'Etat, du travail et de la sécurité sociale, le Forum national sur la retraite au Congo, couplé aux journées de réflexion sur la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) vise, entre autres, à apporter tant soit peu des palliatifs nécessaires à la résolution du problème de la retraite. En effet, les régimes de retraite au Congo sont loin de satisfaire les attentes des personnes du 3^e âge. Selon les organisateurs, malgré le relèvement du niveau des plus basses pensions depuis quelques années, les insuffisances demeurent dans la gestion des régimes de retraite.

« Aujourd'hui, la retraite au Congo renvoie généralement à l'image dévalorisante de la personne du 3^e

âge. Durant plusieurs années, le départ à la retraite est synonyme d'une attente de trois à cinq ans, sinon plus dans d'autres cas, pour le nouveau pensionné avant de percevoir sa pension. Du fait des délais longs entre le départ à la retraite et la perception de la pension, la retraite au Congo a été perçue comme le début d'une vie de dur labeur, de dénuement et de désespérance », souligne l'état des lieux.

Ainsi, le ministère en charge de la Sécurité sociale espère que la mise en œuvre des décisions issues de cette rencontre sera une étape importante dans la vie des retraités, en particulier, et de toute la nation entière, en général. Car, au moment où l'on parle de l'émergence des pays africains, le Congo ne pourrait atteindre cet objectif sans assurer des lendemains meilleurs aux personnes du 3^e âge. « Le moment est venu de s'approprier et de traduire dans les faits, toutes les solutions permissives susceptibles d'apporter des modifications nécessaires à la gestion des régimes de retraite au Congo. Le développement intégral de notre pays ne

saurait se faire sans la gestion pérenne, équitable et conforme des organismes de sécurité sociale. Il est donc urgent que l'Etat s'implique pleinement pour sauver les régimes de retraite au Congo », indique le document mis à la disposition de la presse quelques heures avant l'ouverture.

Allonger l'âge de la retraite des fonctionnaires à 65 ans?

Parmi les conclusions attendues à l'issue de ce forum qui connaîtra également la participation des experts de la Conférence interafricaine de prévoyance sociale, il y aura des suggestions. Il s'agit, entre autres, de la conception d'un nouveau cadre juridique approprié en harmonie avec les réformes du système de sécurité sociale au Congo ; de la réécriture du code de sécurité sociale au Congo ainsi que la revalorisation du Comité national de financement de la sécurité sociale. Il est également envisagé la redynamisation du Comité de pilotage du projet d'automatisation de la retraite; la valorisation par décret des financements

innovants des régimes de sécurité sociale sur les taxes et amendes diverses, les tabacs et l'alcool et sur les compagnies de téléphonie mobile. Les organisateurs entendent aussi de suggérer la création d'un Fonds de soutien pour les retraites ; l'informatisation du fichier central de la Fonction publique relatif à la gestion des carrières des fonctionnaires ; la mise en place d'un fichier central unique des agents de l'Etat (Fonction publique, Finances et Force publique) ; le remboursement des sommes dues aux organismes de sécurité sociale (CNSS, CRF) par l'Etat. A cela, s'ajoutent la revalorisation de la cotisation de l'Etat pour les travailleurs gérés par la CRF ; l'allongement de l'âge de la retraite des fonctionnaires à 65 ans ; la prise des mesures pour agir sur les entreprises d'Etat en activité et les établissements à budget de transfert, afin qu'ils honorent régulièrement leurs engagements.

Dans le but d'endiguer les pertes d'emplois préjudiciables à l'activité de la Caisse nationale de sécurité

sociale (CNSS), il est envisagé de redynamiser le secteur. Le ministère devra, par ailleurs, proposer la subvention des caisses par l'Etat en cas de déséquilibre financier ; la limitation des exonérations de cotisations sociales accordées aux entreprises minières, de bâtiments, des travaux publics et autres. Pour les organisateurs, la redynamisation de l'action du Comité national du dialogue social apparaît comme un outil important de prévention et de résolution des conflits.

Notons que les deux caisses de sécurité sociale du Congo ne présentent pas actuellement les mêmes visages. En effet, si au niveau de la CNSS l'on se bat à payer les pensions à chaque échéance malgré les difficultés, la CRF, quant à elle, n'aspire plus confiance à ses pensionnés. Cette dernière caisse dont l'une des missions est de gérer le régime des pensions des retraités fonctionnaires, militaires et assimilés accumule actuellement plusieurs mois d'impayés.

Parfait Wilfried Douniama

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Afrique émergence met le cap sur les confessions religieuses

L'ONG que dirige Welcome Amour Joseph a lancé, le 9 décembre, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre la corruption, une campagne de sensibilisation à l'Eglise chrétienne biblique (ECB) de Mfilou, afin de solliciter le soutien des dirigeants religieux et leurs fidèles dans cette bataille.

La journée a été placée cette année sur le thème « Unis contre la corruption pour le développement, la paix et la sécurité ». Au Congo, en l'absence d'une déclaration et des activités officielles, surtout après la dissolution de la Commission nationale de lutte contre la corruption, la fraude et la concussion par le gouvernement, Afrique émergence n'a pas voulu manquer l'occasion.

« Notre ONG ne cherche pas à combattre la corruption d'un point de vue criminel mais moral, en prônant les valeurs de chrétienté dans tout lieu car les chrétiens devraient servir de modèles. D'une manière ou d'une autre, tous, nous sommes ou avons été dans la corruption sous ces deux formes existantes : la corruption active et la corruption passive », a expliqué le président coordonnateur d'Afrique émergence.

Evoquant le choix de l'église, il a



Une vue de l'église DR

indiqué qu'il s'agit de la première entité d'éducation des valeurs, réunissant toutes les races, les langues, les tribus et les cultures. Il s'agit donc d'une gardienne des traditions des valeurs. Selon lui, le président de la République avait rappelé au milieu des années 1990 que la corruption était devenue un sujet de préoccupation légitime qui devrait retenir de plus en plus l'intérêt de tous. Ainsi, les entreprises privées, les institutions multilatérales, les organisations de défense des droits de l'homme, les Eglises devraient y consacrer une attention accrue. Pour ce faire, il a exhorté les autres leaders d'églises à prendre

leur responsabilité et à enseigner ces valeurs en vue de prôner une future génération zéro corruption d'ici à 2025, selon la vision de l'ONG Afrique émergence pour un Congo prospère et émergent. « Suite à cette préoccupation majeure portée sur la lutte contre la corruption, le chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso, a, dans son discours historique du 30 décembre 2017, exprimé ses vives inquiétudes quant aux défis liés à la corruption. Il a souligné l'importance de les relever en vue de trouver les solutions afin d'éradiquer ce phénomène qui gangrène notre pays car chacun est porteur de solution à sa manière », a poursuivi

Welcome Amour Joseph.

Le coût de la corruption estimé à au moins deux mille six cents milliards de dollars

De son côté, le responsable de l'ECB, le pasteur Serge Okengué, a, après son message aux fidèles, exprimé ses vives inquiétudes, tout en soulignant que la corruption ne pourrait durer pour longtemps au Congo. C'est ainsi qu'il s'est engagé à ne ménager aucun effort dans les prédications pour rappeler aux chrétiens les valeurs positives afin qu'ils servent de modèles auprès des tiers. Les chrétiens devraient également être capables de sensibiliser et éduquer les autres face à cette triste réalité. Il a, par ailleurs, exhorté ses fidèles à prôner l'amour de la patrie, la fraternité, l'assurance, la persévérance et la patience dans le travail.

Notons que selon le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, la corruption touche tous les pays, riches et pauvres, du Nord et du Sud, portant ainsi atteinte aux valeurs de l'Organisation des Nations unies. Elle prive, de même, la société d'écoles, d'hôpitaux et d'autres services essentiels, décourage les investissements étrangers et dépossède les nations de leurs ressources naturelles. « Elle sape l'Etat de droit et favorise les crimes tels que la traite d'êtres hu-

ains et le trafic d'armes et de drogue. La fraude fiscale, le blanchiment d'argent et autres flux financiers illicites détournent les ressources indispensables au développement durable », a déclaré António Guterres.

En effet, d'après le Forum économique mondial, le coût de la corruption s'élève à au moins deux mille six cents milliards de dollars, soit 5 % du produit intérieur brut mondial. Selon la Banque mondiale, les entreprises et les particuliers versent plus de mille milliards de dollars de pots-de-vin chaque année. Ainsi, la corruption engendre et favorise l'impunité qui ronge la société. Pour le secrétaire général, la Convention des Nations unies contre la corruption est l'un des principaux instruments dont la communauté internationale doit disposer pour lutter contre ce fléau. « L'objectif de développement durable n°16 et les cibles qui y sont associées nous offrent également un cadre d'action », a-t-il rappelé dans son message, invitant à la mobilisation pour l'intégrité car, pour les millions de personnes qui se sont rendues aux urnes cette année partout dans le monde, la lutte contre la corruption était au premier rang des priorités.

P.W.D.

ŒUVRES SOCIALES

La Fondation Burotop Iris offre du sang aux hôpitaux de Brazzaville

L'organisation humanitaire que préside Diana Attye a assuré, le 8 décembre, avoir fait don de sang au Centre national de transfusion sanguine (CNTS), dans le cadre de ses actions caritatives.



Diana Attye donnant volontairement son sang au profit des malades/Adiac

Deux cent trente poches de sang ont été collectées auprès des volontaires et des membres de la Fondation Burotop Iris, à l'approche des fêtes de fin d'année et de nouvel An. Elles seront distribuées par le CNTS dans quatre hôpitaux de Brazzaville, notamment le Centre hospitalier universitaire, Mfilou, Makélékélé et Talangai.

Le geste généreux posé par cette fondation est un acte citoyen qui a ému sa responsable. « Je remercie tous les volontaires qui se sont mobilisés en cette grande journée citoyenne. En effet, donner son sang n'est pas un simple cadeau en cette période de Noël, c'est un acte vital pour sauver des vies humaines », a déclaré Diana Attye.

Selon les médecins et les scientifiques, le sang est le seul produit qui se substitue à lui-même pour sauver des vies et revigorer l'organisme humain. « Le don de sang est un geste sûr, sans conséquences sur la vie du donneur. Grâce à ce don, les médecins continuent à sauver, soigner et soulager les patients », a

ajouté Diana Attye.

Le manque des poches de sang dans les hôpitaux augmente substantiellement le taux de plusieurs pathologies dont l'anémie. Ainsi donc, la présidente de cette organisation a convié « les hommes et les femmes du pays à avoir un réflexe du don ». Elle est convaincue « que l'initiative de la Fondation Burotop Iris suscitera bien d'autres actions de même type très ultérieurement », souhaitant ardemment « qu'il ait de la constance dans le don ».

La Fondation Burotop Iris œuvre dans l'humanitaire et le social au Congo depuis plus de dix ans. Sa directrice affirmait récemment que « le respect de la valeur humaine est un socle fondamental pour la fondation ».

Signalons que les volontaires et des membres mobilisés par cette organisation pour faire ce don de sang sont des ressortissants libanais, indiens, ivoiriens et congolais.

Séverin Ibara

Etude de Maître GONOCK-MORVOZ
Notaire titulaire d'office en la résidence de Brazzaville
172, rue Pavie, Centre-ville
République du Congo
Téléphone : (242) 06.605.40.40/05.046.00.00
E-mail : etudegonock@gmail.com

ANNONCE LEGALE

CHINA MACHINERY ENGINEERING CORPORATION CONGO
EN ABREGE « C.M.E.C. CONGO »

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL : AVENUE DES COMPAGNONS DE DE BRAZZA, CENTRE-VILLE
BRAZZAVILLE - REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM N° CG/BZV/18-B-7385.

CONSTITUTION

Suivant acte notarié reçu en l'Etude de Maître GONOCK-MORVOZ, Notaire à Brazzaville, en date du 26 juin 2017 et dûment enregistré à la Recette de l'Enregistrement, du Domaine et Timbres de Poto-poto à Brazzaville, le 30 août 2017, sous F°161/4, N°1315, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Objet : La société a pour objet en République du Congo : Agir comme mandataire pour les appels d'offres ; Offrir les services de consultation en commerce extérieur, publicité, exposition de marchandises ; Offrir les consultations techniques dans les domaines des bâtiments et travaux publics ; la vente des équipements mécaniques, électriques, des produits électroniques, instruments et appareils, matériaux d'emballage, matériaux de construction, marchandises, etc ; L'importation et l'exportation ; Les bâtiments et travaux publics et privés ; Le commerce général ; La participation directe et indirecte à toutes opérations pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés ou d'entreprises nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de prises d'intérêt, de fusion, d'association ou de toute autre manière.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Dénomination sociale : CHINA MACHINERY ENGINEERING CORPORATION CONGO

Siège social : Le siège social est situé à BRAZZAVILLE (CONGO), Avenue des Compagnons de DE BRAZZA, Centre-ville.

Durée : la durée de la société est fixée à 99 années.

Capital : le capital social est fixé à la somme de 1.000.000 FCFA, divisé en 100 parts sociales de 10.000 Francs CFA chacune, toutes de même catégorie, numérotées de 1 à 100.

Déclaration notariée de souscription et de versement : aux termes d'une Déclaration notariée de souscription et de versement reçue par Maître GONOCK-MORVOZ, le 26 juin 2017 et enregistrée à la Recette de l'Enregistrement, du Domaine et Timbres de Poto-poto à Brazzaville, le 30 août 2017 sous F°161/8, N°1319, il a été constaté que les 100 parts de 10.000 Francs CFA chacune, numérotées de 01 à 100, ont été entièrement souscrites en numéraire et libérées intégralement.

Administration de la société : aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Constitutive en date du 26 juin 2017, l'assemblée générale a nommé en qualité de Gérant de la société, à compter de sa constitution définitive, Monsieur ZHANG Pingheng, de nationalité chinoise, né à HENAN (CHINE), le 08 février 1985, titulaire d'un Passeport chinois n° G56310650 délivré le 14 novembre 2011, domicilié et demeurant à Brazzaville, République du Congo.

Dépôt légal : a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville par les soins du Notaire soussigné.

Immatriculation : la société CHINA MACHINERY ENGINEERING CORPORATION CONGO est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro RCCM N° CG/BZV/18-B-7385.



PARCELLE A VENDRE

A Ignyé centre (PK 45), quartier Nzibou

Superficie : 400 m2 (20 m x 20 m)

A un bon prix (discutable)

Contacts :

06 955 44 06 / 05 571 69 89

NÉCROLOGIE

L'honorable Serge Hubert Mouélé et la famille Babiessa informent les parents, amis et connaissances du décès de sa chère maman Marie Memamvakoua, survenu le 10 décembre 2018 à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient dans la rue de la Musique tambourinée 108 (Avenue Nelson Mandela) à côté du night-club : les Diplomates, au Centre ville. La levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville est prévue pour le vendredi 14 décembre 2018 pour Akoua district de Mbama, département de la Cuvette-Ouest.



Yannick Makita Ngambou, agent des Dépêches de Brazzaville, les familles Ngambou et Mbuila ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur bébé Ngambou Hevens Vainqueur Makita, survenu le 8 décembre 2018 à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au n°139 de la rue Kingoué, La Base à Mfilou.



Pemba Kiyindou Fiston, agent des Dépêches de Brazzaville, les familles Olominga, Ossibi et Ngoleaba ont la profonde douleur d'annoncer la disparition de leur fille Olominga Nkili Sandrine, survenue le 9 décembre 2018 à Pointe-Noire. La veillée mortuaire se tient au n°128, rue Mon pays à Talangai (Petit-chose).



CRIMINALITÉ FRONTALIÈRE

Les États-Unis aident le Congo à lutter contre le trafic d'êtres humains

L'ambassadeur américain, Todd P. Haskell, a indiqué, le 11 décembre, que l'adoption de la loi complète contre la traite pourrait lutter contre le phénomène de trafic des personnes au Congo.

Todd P. Haskell l'a annoncé dans son mot de circonstance prononcé lors de la cérémonie du lancement officiel de l'atelier de formation des cadres des ministères

Antoinette Dinga Dzondo. D'après le diplomate américain, la loi contre la traite fait partie de quelques mesures que le Congo pourrait prendre pour montrer son engagement à lutter contre ce phénomène. Parmi celles-ci figurent la relance de la commission interministérielle sur le trafic ; l'intensification des enquêtes; les poursuites judiciaires ; les condamnations des trafi-

américain a rappelé que chaque pays doit lutter contre cette forme moderne d'esclavage. « *Les estimations sont de vingt-cinq millions le nombre de victimes du travail forcé dans le monde, dont un quart sont des enfants. Derrière ces victimes se trouve une industrie massive générant des profits annuels estimés à cent cinquante milliards de dollars* », a souligné Todd P. Haskell.

Par ailleurs, la ministre Antoinette Dinga Dzondo a souligné que ce phénomène a été révélé au Congo en 2004, se rapportant au travail des enfants des communautés étrangères.

À cet effet, le gouvernement avait pris tôt la mesure de ce phénomène qu'il a étendu au-delà du seul cas du travail des enfants, a-t-elle expliqué. Et d'ajouter que d'octobre 2012 à octobre 2015, un projet de lutte contre la traite des personnes avait été mis en œuvre par le gouvernement. « *Le mal n'est pas totalement extirpé dans la société. Il se pourrait même qu'il ait pris des formes nouvelles. Il faut dresser un état des lieux et tracer les perspectives afin que ce phénomène disparaisse à jamais du quotidien* », a déclaré Antoinette Dinga Dzondo.

Lydie Gisèle Oko



Todd P. Haskell

et membres de la société civile sur « La traite des personnes », ouvert par la ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire,

quants ainsi que la mise en place des équipes spécialisées aux frontières pour empêcher les mineurs d'entrer au Congo sans leurs parents. En outre, l'ambassadeur

CENTRAFRIQUE

Patrice-Edouard Ngaïssona arrêté à Paris

Le coordonnateur politique des milices anti-balaka a été arrêté, le 12 décembre, par les autorités françaises conformément à un mandat d'arrêt délivré par la Chambre préliminaire II de la Cour pénale internationale (CPI).

Dans un communiqué de presse, le Greffier de la CPI, Peter Lewis, a soumis aux autorités françaises une demande en vue de l'arrestation et de la remise à la Cour de Patrice-Edouard Ngaïssona à l'issue des procédures nationales nécessaires.

En effet, Patrice-Edouard Ngaïssona, actuel président de la Fédération centrafricaine de football et ancien ministre des Sports sous François Bozizé, est poursuivi par la CPI pour crimes contre l'humanité (meurtre, extermination, déportation, etc.) et crimes de guerre (meurtre, torture, traitement cruel, mutilation, etc.)

En ce qui concerne les crimes contre l'humanité, Ngaïssona est accusé de meurtre et tentative de meurtre, extermination, déportation ou transfert forcé de la population, emprisonnement ou autre forme de privation grave de liberté

physique, torture, persécution, disparition forcée et autres actes inhumains.

Le mandat d'arrêt a été délivré le 7 décembre pour des crimes qui auraient été commis dans l'ouest de la Centrafrique, selon un communiqué de la CPI. Les faits dateraient de septembre 2013 au moins à décembre 2014. À l'époque, Patrice-Edouard Ngaïssona était l'un des plus hauts dirigeants du mouvement anti-balaka, le coordinateur général national.

Durant la période considérée, la Cour estime qu'au moins une attaque généralisée et systématique a été perpétrée par les anti-balaka contre la population civile musulmane et quiconque semblait soutenir le groupe armé de l'ex-Séléka.

Le gouvernement centrafricain a saisi la CPI depuis 2014 sur la situation des crimes commis par des groupes Séléka et anti-Balaka. Patrice-Edouard Ngaïssona rejoint ainsi Alfred Yekatom Rombhot, l'un des leaders anti-balaka en détention depuis le 29 octobre avant d'être transféré à la CPI le 17 novembre.

Yvette Reine Nzaba

IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO



LEADER DANS L'IMPRESSION PRESSE OFFSET AU CONGO

+242 06 951 0773
+242 05 629 1317

imp.bc@adiac-congo.com

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo



**LANCEMENT DE LA BANQUE
DIGITALE DE LCB Bank
CE VENDREDI 14 DECEMBRE 2018
LIEU: Radisson Blu à 16h00**



LCB PAY

Disponible sur



**AVEC LCB PAY :
PAYEZ VOS COURSES,
ENVOYEZ ET RECEVEZ DE L'ARGENT,
RECHARGEZ VOTRE COMPTE,
CONSULTEZ VOTRE RELEVÉ ET VOTRE SOLDE.**



PLUS SIMPLE



PLUS RAPIDE



PLUS SÉCURISÉ

DIASPORA

Alain Mabanckou et Jackson Babingui sur la scène internationale francophone du Tarmac à Paris

Sans résonance musicale aucune avec le dernier roman «Les cigognes sont immortelles» de l'écrivain congolais, Ziana TV offre au public parisien, à la veille des fêtes de Noël et du nouvel An, un cocktail littérature-musique en association de l'écrivain avec l'un de ses compatriotes, artiste engagé.

L'approche littérature-musique est omniprésente dans les parutions d'Alain Mabanckou. En 2012, juste après son roman «Black Bazar», il avait produit le disque «Black Bazar» sous la houlette de Modogo Abarambwa et Sam Tshintu, issus du groupe mythique Quartier latin. Il expliquait que, pour lui, il en avait rêvé étant enfant. « *Je voulais être musicien. Je joue un tout petit peu de la guitare et, de temps en temps, je compose des chansons. Je me suis dit que la meilleure façon pour moi de satisfaire mon goût musical était de produire des gens que j'apprécie* », se confiait-il lors du Festival Etonnants Voyageurs de 2012 à Saint-Malo.

Il sera prochainement en dédicace avec un roman autour de rêveries du personnage principal Michel. C'est un rêveur patenté et son imaginaire imprègne le roman de bout en

bout. L'imaginaire n'est pas un invité qui prend place de temps à autre ou qui même évincerait le réel. Imaginaire et réel ont leur place respective dans le même espace. Par moments, cet imaginaire plein de couleurs et de métaphores efface le langage qui n'est plus qu'un instrument. Et surgissent des tableaux saugrenus, faussement naïfs encore une fois, pleins d'animaux, de fruits et d'objets presque vivants.

Jackson Babingui, artiste engagé, interprétera les dix reprises des refrains les plus célèbres de Jacques Loubelo. L'artiste congolais, poly-instrumentiste formé à l'école de Biks, avec sa voix mélodique de velours ou en compagnie de son groupe de fortune, reprendra les douces mélodies travaillées en studio avec les artistes tels que Fredy Masmamba dans «Ntima Luaka», Papa Wemba dans «Lisanga na biso», Zongo Soul ou Clotaire Douley.

La diaspora congolaise est sur le pont pour cet événement de fin d'année. « *Ce sera notre sortie officielle dans la diversité des activités médiatiques à être au plus près de la diaspora* », a confié Cyr Makosso de Ziana TV.

Marie Alfred Ngoma

FILIÈRE COTON

Un manque criard de subventions en Afrique

Le produit au niveau du continent représente 10% de la production mondiale pour vingt-cinq millions de tonnes (Mali, Burkina Faso, Bénin, Côte d'Ivoire). Sa récolte est manuelle, ce qui explique sa qualité.

Le coton est soumis à la rude concurrence des fibres synthétiques, plus polluantes. Environ 10% du coton négocié sur le marché mondial provient d'Afrique. Sa production dans les pays situés au sud du Sahara « *dispose d'un fort potentiel: c'est une culture tropicale. Surtout, le coton en culture pluviale (y) est mieux placé qu'ailleurs dans le monde* », a estimé à l'AFP Gérard Estur, spécialiste du coton.

Le deuxième atout, c'est qu'il est « *récolté à la main, ce qui préserve mieux les caractéristiques de la fibre* », a poursuivi l'expert. Mais la filière ne bénéficie pas de subventions suffisantes, a-t-il reconnu. « *Elle n'a pas la chance de bénéficier des soutiens extrêmement importants que peuvent lui accorder les autres pays, notamment les principaux producteurs que sont la Chine et les Etats-Unis* », a regretté Gérard Estur.

Le coton africain est aussi soumis « *à une rude concurrence avec les fibres synthétiques, alors que le bilan carbone du coton est meilleur que celui des fibres synthétiques* », précisant que « *cette concurrence a plombé l'industrie textile en Afrique* ».

Les cinq principaux producteurs de coton sont l'Inde : 6,5 millions de tonnes; la Chine : 5,9 millions de tonnes; les Etats-Unis : 4,5 millions de tonnes, le Pakistan et le Brésil. Les Etats-Unis sont les premiers exportateurs de fibre de coton.

Noël Ndong

Brèves

Nigeria

Le président Muhammadu Buhari et plusieurs leaders de l'opposition ont signé un « accord de paix » pour que les élections générales prévues en février prochain soient « pacifiques et crédibles », en l'absence de son principal rival à la présidentielle, Atiku Abubakar. Le texte est quasiment identique à celui signé avant les élections de 2015, en présence de l'ancien secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan. Ce scrutin qui s'était déroulé sans accrochage majeur avait consacré la première victoire d'un candidat de l'opposition dans l'histoire du Nigeria, Muhammadu Buhari. La sécurité durant les scrutins est une préoccupation constante dans ce pays où les tensions ethniques, identitaires et religieuses ont souvent nourri les violences électorales. En 2011, environ mille personnes avaient été tuées après la défaite de Buhari contre Goodluck Jonathan, au cours d'affrontements entre les partisans des deux camps.

Mali

Le pays bénéficiera d'un nouveau financement de 43,85 millions de dollars de la part du Fonds monétaire international (FMI). A travers ce nouveau décaissement effectué au titre d'une facilité élargie de crédit (FEC) accordée au Mali, le FMI espère soutenir la poursuite des politiques de stabilisation macroéconomique et de réduction de la pauvreté, implémentées par le gouvernement malien. Notons que le nouveau décaissement porte à 186,6 millions de dollars le montant total des décaissements effectués dans le cadre de l'accord FEC conclu avec le Mali. Pour 2018, le fonds table sur une croissance économique à 5,1% pour le pays et à 4,9% pour 2019.

Somalie

Le président de la République, Mohamed Abdullahi, est visé par une motion de destitution, déposée par le chef de l'administration du parlement somalien, Abdikarim H. Abdi Buh, auprès du président du parlement. Cette motion de destitution serait motivée par plusieurs allégations d'actes présumés « illégaux et anticonstitutionnels », commis par le chef de l'Etat. Il s'agit, entre autres, de la signature d'accords secrets (concernant la coopération économique et sécuritaire ainsi que la gestion des ports) avec plusieurs pays dont l'Ethiopie et l'Erythrée ou encore de l'extradition illégale de plusieurs criminels présumés vers d'autres pays. D'après la constitution fédérale, une motion de destitution du président de la République n'est soumise au président du parlement qu'après avoir obtenu la signature d'au moins quatre-vingt-douze députés sur les deux cent soixante-quinze.

Côte d'Ivoire

Dans le cadre de la mise en application du projet de renforcement du système de santé et de réponse aux urgences épidémiologiques de la Banque mondiale, le gouvernement ivoirien a procédé à la réhabilitation de quatre-vingt-cinq centres de santé, dont soixante en zone rurale et vingt-cinq autres en zone urbaine. Un projet qui s'élève à sept milliards de FCFA, visant à améliorer la fonctionnalité et la capacité de ces centres de santé afin d'offrir des services de bonne qualité à la population et accroître ainsi l'offre de services de santé dans les districts ciblés. La réhabilitation de ces centres va impacter 1,3 million d'habitants, dont 60% en zone rurale ainsi que dans les quartiers économiquement faibles, à raison de quarante-cinq mille consultations par mois en moyenne.

Sénégal

La procédure de dépôt des candidatures à la présidentielle est lancée depuis le 11 décembre. Parmi les éléments requis par le Conseil constitutionnel sénégalais, le fichier des parrainages constitue une des pièces les plus importantes. Sauf que des signatures d'électeurs sont parfois présentes en double, dans deux fichiers différents. En déposant en premier son fichier de parrainages, l'équipe de Macky Sall est en position de force par rapport aux autres candidats, selon la loi électorale, promulguée en juillet 2018. Chaque candidat doit collecter les signatures d'un nombre d'électeurs donné, qui correspond à une fourchette entre 0,8% et 1% du corps électoral. Autrement dit, chaque fichier de parrainages doit rassembler les signatures de cinquante-trois mille à soixante-six mille électeurs. Les candidats de l'opposition craignent tous cette multiplication des « double parrainages ». Tous les candidats auront jusqu'au 26 décembre pour se présenter devant l'institution.

Gambie

L'ex-président, Yahya Jammeh, ne peut plus se rendre aux Etats-Unis. L'annonce a été faite par Washington qui motive cette décision par de forts soupçons de « corruption de grande ampleur » envers l'ancien chef de l'Etat. Selon les textes de loi, explique le Département d'Etat, il est possible pour les autorités de prendre une mesure aussi restrictive, lorsque les soupçons de corruption sont fondés. Cette interdiction d'entrer aux Etats-Unis concerne aussi les proches de Yahya Jammeh: sa femme Zineb et ses deux enfants. Tous les trois vivent en exil en Guinée équatoriale depuis 2016. L'année dernière, le Trésor américain avait décelé un système de « détournement massif » monté au profit de Jammeh. L'administration Trump a gelé et saisi tous ses comptes bancaires et tous ses biens aux Etats-Unis. Au total, douze sociétés liées à Yahya Jammeh ont aussi été ciblées.

Angola

Le Fonds monétaire international (FMI) vient d'allouer 3,7 milliards de dollars en trois ans à l'Angola en soutien aux réformes structurelles engagées par Luanda. Il y a deux ans, malgré une situation économique catastrophique, l'Angola refusait l'aide financière de l'institution de Bretton Woods. L'enveloppe du FMI devrait lui redonner une marge de manœuvre et permettre, entre autres, d'alléger le poids de la dette et de poursuivre les réformes structurelles. La monnaie, le kwanza, a été dévaluée. Les entreprises publiques ont commencé à être assainies et le gouvernement a enclenché la lutte contre la corruption et la fuite des capitaux. Des dizaines de milliards de dollars dorment, en effet, sur des comptes à l'étranger. Une amnistie fiscale a été promise à ceux qui les rapatrient pour investir dans l'économie.

Josiane Mambou Loukoula et AFP

MTN MoMo

Po na yo !

Touche ton 13^{ème} mois

Achète du crédit ou envoie de l'argent à partir de 5.000 Frs avec **MoMo** pour toucher jusqu'à **20.000.000 FCFA**



Tape ***145#** pour **gagner 1 million/jour** par tirage au sort **pendant 20 jours**.

Remise des lots dans les agences **MTN**.
everywhere you go

mtncongo.net



BURUNDI

Des hippopotames tuent au moins une dizaine de personnes par an

La révélation a été faite, le 11 décembre, par Jean Claude Nshimirimana, conservateur en chef du Parc national de la Rusizi.

Les hippopotames du Lac Tanganyika et du delta de la Rusizi, au nord de ce lac, ont un comportement dangereux jusqu'à tuer par an au moins une dizaine de personnes, a affirmé le conservateur.

Jean Claude Nshimirimana explique le comportement de ces animaux par des activités humaines qui les délogent de leur habitat. « Ils devraient être dans la Rusizi (une rivière affluente du lac Tanganyika, ndlr) ou au niveau du lac Tanganyika. Malheureusement, à cause de l'envahissement de leur zone d'habitation, de leur zone de pâturage, ils quittent parce qu'ils n'ont plus d'herbes et adoptent un

comportement dangereux. Je vous dirais qu'au cours d'une année, nous enregistrons plus d'une dizaine de personnes tuées par ces animaux », a déploré Jean Claude Nshimirimana.

Et pourtant, a-t-il ajouté, la loi en vigueur qui régit les écosystèmes ou l'environnement au Burundi prévoit une zone tampon de cent cinquante mètres à partir de la rive du lac Tanganyika, mais « cette zone a été envahie par des constructions multiples, y compris des champs ».

Malheureusement, a-t-il regretté, « ceux qui devraient contribuer pour leur protection ont pris les devants pour détruire ces endroits », raison pour laquelle il a lancé un appel vibrant à tout le monde et en particulier aux autorités burundaises à « veiller avec force à la gestion de cette biodiversité ».

BÉNIN

Vingt-deux millions de dollars du FMI pour soutenir le programme de réformes économiques et financières

Le décaissement accordé par l'institution de Bretton Woods vise à relever le niveau de vie et à préserver la stabilité macroéconomique du pays, annonce un communiqué de cette institution mondiale, publié à Cotonou.

Selon la même source, le décaissement qui achève la troisième revue de l'accord avec le Bénin, au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), porte le total des décaissements au titre de l'accord à environ 88,1 millions de dollars américains.

L'accord triennal avec le Bénin pour un montant d'environ 154,2 millions de dollars américains a été approuvé le 7 avril 2017. Il a pour objectif de soutenir le programme de réformes économiques et financières du pays, cherchant principalement à relever le niveau de vie et à préserver la stabilité macroéconomique.

« La performance du Bénin dans le cadre du programme appuyé par la FEC reste solide. La posi-

tion budgétaire s'est améliorée significativement, principalement en raison de la maîtrise des dépenses. La dynamique de croissance continue et les perspectives économiques à moyen terme sont favorables, portées par la hausse de la demande émanant du Nigeria et un meilleur climat pour l'investissement privé », a déclaré Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint du Fonds monétaire international, cité par le communiqué. Il a également estimé que la croissance économique du Bénin s'est redressée depuis 2016, en partie à cause de l'augmentation de l'investissement public.

« Avec l'assainissement des finances publiques qui est en cours, le secteur privé devra devenir le principal moteur de la croissance. Il faudra continuer d'améliorer le climat des affaires, opérer de nouvelles réformes qui facilitent l'accès à l'électricité et au crédit, ainsi que renforcer le dispositif de lutte contre la corruption », a-t-il estimé.

TCHAD

La reprise économique reste fragile

La situation dans le pays s'est améliorée mais reste fragile. Toutefois, les fluctuations des prix du pétrole, l'insécurité et la vulnérabilité du secteur bancaire font peser des risques à la baisse sur les perspectives, prévient la Banque mondiale dans un rapport publié lundi.

Selon le bilan économique fait par la Banque mondiale, l'économie tchadienne s'est redressée en 2018, après deux années de profonde récession. La croissance devrait revenir à environ 3,1 % grâce à la hausse des prix du pétrole, de la production pétrolière et de la production agricole.

L'État poursuit ses efforts d'assainissement budgétaire en mobilisant les recettes et en limitant les dépenses récurrentes. Les recettes totales sont passées de 13,4% du produit intérieur brut en 2017 à 15,4% en 2018 grâce à l'augmentation des recettes pétrolières.

« Par conséquent, la dette publique a retrouvé une trajectoire viable caractérisée par un ratio nettement inférieur du service de la dette par rapport aux recettes. Néanmoins, le risque de surendettement

extérieur reste élevé », a prévenu Jose Lopez-Calix, responsable régional des programmes macroéconomiques de la Banque mondiale.

« La pauvreté et la vulnérabilité sont omniprésentes au Tchad », a indiqué Jose Lopez-Calix, s'appuyant sur des données de la dernière enquête nationale auprès des ménages en 2011, selon lesquelles 29 % de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté alimentaire, 47 % en dessous du seuil de pauvreté total et 68 % sont jugés vulnérables.

Les exportations de pétrole resteront un moteur essentiel de la croissance du produit intérieur brut réel à moyen terme, explique le rapport.

Selon la Banque mondiale, l'État tchadien devrait rationaliser davantage les dépenses courantes tout en améliorant ses efforts de mobilisation des recettes pétrolières et non pétrolières.

« La reprise économique du Tchad reste fragile et soumise à des risques importants. La volatilité des prix du pétrole fait peser des risques à la hausse et à la baisse sur l'économie,

même si le mécanisme d'affectation des flux monétaires excédentaires avec Glencore atténue l'incidence budgétaire de cette volatilité », a tempéré Soukeyna Kane, directrice des opérations de la Banque mondiale pour le Mali, le Niger, le Tchad et la Guinée.

Elle a expliqué que les conflits régionaux peuvent étirer les finances publiques tout en perturbant les exportations non pétrolières. Une nouvelle baisse de la liquidité bancaire et la possibilité d'arriérés intérieurs supplémentaires accroissent la vulnérabilité du secteur financier et pourraient compromettre le refinancement de la dette publique intérieure.

Enfin, une hausse potentielle de la masse salariale et de l'encours total de la dette pourrait réduire l'espace budgétaire et créer un déficit budgétaire à moyen terme. « Pour atténuer ces risques, le Tchad doit investir ses recettes exceptionnelles dans des secteurs clés tels que les infrastructures, l'éducation et la santé. En outre, la diversification économique sera nécessaire pour favoriser la résilience et une croissance durable », a conclu Soukeyna Kane.

LÉGISLATIVES TOGOLAISES

Quatre morts suite aux manifestations visant à empêcher les élections

Le ministre togolais de la Sécurité a déploré, le 10 décembre, quatre morts au total suite aux manifestations interdites de samedi et de lundi, appelées par la Coalition de quatorze partis d'opposition (C14) pour empêcher les élections législatives prévues le 20 décembre.

« Nous avons déjà quatre morts. C'est déjà trop pour notre pays », s'est indigné le ministre de la Sécurité et de la protection civile, le général Yark Damehane, reçu le 10 décembre dans la soirée par la télévision nationale TVT pour faire le point des manifestations de la C14 interdites par les autorités togolaises.

Parmi les victimes, on compte deux morts à Lomé et un manifestant blessé qui a succombé à Sokodé (centre), où les manifestations ont fait encore un autre mort et trois blessés lundi, a-t-il expliqué.

Yark Damehane indique que l'autopsie effectuée sur les victimes de Lomé et celles de Sokodé ainsi que l'examen des blessés ont révélé des billes de calibre 12 provenant des chevrotines qui sont utilisées par les chasseurs au Togo.

« Je voudrais rappeler

qu'en 2014, suite à l'immatriculation des armes par la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes, nous avons dénombré plus de neuf mille fusils de chasse détenus par nos compatriotes », a noté dans ce contexte le ministre de la Sécurité.

Déplorant les quatre morts déjà enregistrées, Yark Damehane a appelé la jeunesse à la « retenue », les politiciens à la « responsabilité » et les forces de sécurité « à la vigilance pour faire attention à la provocation ».

La C14 boycotte le processus électoral en cours et n'a pas engagé de candidats dans la course pour les élections législatives du 20 décembre.

Cependant, elle a rendu public un agenda de dix jours de marches politiques synchronisées à Lomé et six villes de l'intérieur du pays à compter du 8 décembre, alors que la campagne électorale bat son plein et s'achèvera le 18 décembre.

Le ministre de l'Administration territoriale, Bayadowa Boukpepsi, a interdit les manifestations de la C14 sur la base d'un « risque très élevé de troubles graves à l'ordre

public », estimant comme « fort probable » que les cortèges de la C14 se heurtent à ceux des partis en campagne. Au total, huit cent cinquante candidats sur cent trente listes participent aux élections législatives dont le processus est sécurisé par la Force sécurité élections de huit mille éléments.

Depuis août 2017, le Togo fait face à une crise socio-politique relative à la divergence de points de vue entre la C14 et le parti au pouvoir sur les réformes constitutionnelles, incluant, entre autres, la limitation du mandat présidentiel. Sous la médiation de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (Cédéao), les deux parties ont ouvert un dialogue politique en février dernier qui a permis une décrispation du climat socio-politique dans le pays.

Le 31 juillet dernier à Lomé, un sommet de la Cédéao a proposé une feuille de route pour une sortie pacifique de la crise. La feuille de route a indiqué l'organisation des élections législatives le 20 décembre et la révision intégrale du fichier électoral.

Xinhua

CLASSEMENT FORBES 2018

Une autre femme africaine parmi les plus puissantes au monde

Sahle-Work Zewde, actuelle présidente de l'Éthiopie, fait désormais partie des cent femmes les plus puissantes au monde. Classée à la 97^e place, elle est l'unique femme chef d'Etat africain en exercice à figurer dans le top 100 du classement 2018.



Sahle-Work Zewde

Pour le magazine Forbes, la puissance de l'actuelle présidente d'Éthiopie est extra-frontalière, si bien que la sexagénaire pointe dans le top des femmes les plus influentes de la planète.

Certes, loin derrière la chancelière allemande Angela Merkel qui vient d'occuper la première place pour la huitième année consécutive. Loin aussi derrière la Britannique Theresa May et la Française Christine Lagarde, respectivement deuxième et troisième, Sahle-Work Zewde est toutefois l'unique fille du continent à figurer cette année dans cette liste.

Âgée de 68 ans, Sahle-Work Zewde est diplomate de carrière. Elle est entrée dans

l'histoire comme la première femme à accéder à la magistrature suprême en Éthiopie. La native d'Addis-Abeba a déjà occupé plusieurs hautes fonctions dont celles de représentante spéciale du secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, auprès de l'Union africaine, et d'ambassadeur en France, à Djibouti et au Sénégal.

Sahle-Work Zewde rejoint ainsi d'autres Africaines ayant leurs noms dans le classement. Parmi elles, l'ancienne présidente du Libéria, Ellen Johnson-Sirleaf, récipiendaire du prix Nobel de la paix en 2011, et l'ancienne ministre nigériane des Finances, Ngozi Okonjo-Iweala.

Yvette Reine Nzaba

DIASPORA

Les créations-Parfums Motsé Akanati en ventes-expositions à Orléans

À quelques jours des fêtes de fin d'année et du nouvel An, les parfums de Motsé Akanati s'invitent aux préparatifs des « idées cadeaux » dans les salons Sow Fashion, en région Centre Val de Loire en France.



Samedi 15 décembre, de 17 h 30 à 20 h, à l'occasion des fêtes de fin décembre et du nouvel An, les salons de coiffure et de beauté Sow fashion, spécialisés dans la mode afro à Orléans, accueilleront les ventes-expositions des parfums de la création Motsé Akanati.

Entre deux séances d'extensions de cheveux afro réalisées par des coiffeurs spécialisés des salons de Kollé Sow, les Orléanais découvriront : Djoué, Mpouya, Ewo, Sibiti, Kinshasa, pour ne citer que les classiques mixtes masculin/féminin de la gamme cosmétique de la Congolaise conçus depuis 1983, artiste-créatrice entre la mode, l'art et parfumerie.

Marie Alfred Ngoma

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



* CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



ASSASSINAT DE THOMAS SANKARA

Des documents déclassifiés transmis à la justice

Suite à la promesse faite par le président Emmanuel Macron, la justice burkinabè vient de recevoir un premier lot d'archives comprenant les dossiers des ministères français concernés, notamment de l'Europe et des Affaires étrangères.

Le juge d'instruction en charge du dossier Thomas Sankara procédera ensuite à la classification des documents reçus, en répertoriant toutes les pièces, notamment des auditions de personnes dans le cadre de la commission rogatoire internationale. En effet, lors de sa visite à Ouagadougou, Emmanuel Macron avait promis de tout mettre en œuvre pour faciliter la levée du secret-défense sur une partie des archives concernant la mort du président Thomas Sankara, en 1987. Ces documents devraient permettre d'éclaircir les circonstances de cette mort, le 15 octobre 1987, en y apportant des éléments dont n'a pu disposer la justice du Burkina Faso.

Les documents d'archives demandés par la justice ont été transmis par voie diplomatique aux autorités burkinabè, le 9 novembre dernier. Dans le cabinet du juge d'instruction en charge du dossier, le travail de tri et de classification a déjà commencé. Il s'agit de répertorier tous les documents ou pièces reçues, de les classer et de leur attribuer des numéros afin de rendre facile leur exploitation. « Ce travail fastidieux qui vient de commencer prendra du temps », selon une source proche du dossier. « Il y a des choses intéressantes qui vont sûrement conduire vers des pistes », a indiqué une source judiciaire.

L'un des avocats de la famille Sankara a salué le respect des engagements pris par le président français, Emmanuel Macron, lors de sa visite à Ouagadougou. Il a assuré qu'il s'agit d'une avancée significative dans la quête de la vérité sur l'assassinat du président Thomas Sankara.

Un second lot de documents devrait également être acheminé au Burkina Faso par voie diplomatique dans les prochaines semaines. Dans un courrier, le juge d'instruction a déjà invité les avocats des différentes parties à les consulter.

L'accomplissement de la promesse faite par le président français est incontestablement la bienvenue car, la déclassification de ces documents était attendue de longue date, aussi bien par les historiens de l'Afrique et des relations franco-africaines que par les Burkinabè, notamment les jeunes générations, pour qui Thomas Sankara reste un mythe vivant.

Yvette Reine Nzaba

DROITS HUMAINS

Audrey Azoulay invite à préserver les acquis des soixante-dix dernières années

La directrice générale de l'Unesco a lancé son appel à l'occasion de la célébration, le 10 décembre, des 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La Déclaration universelle des droits de l'homme incarne, selon la directrice générale de l'Unesco, l'aspiration profonde de l'humanité à la liberté, à la justice et à l'égalité. Elle n'est pas le fruit d'une seule culture ou tradition mais un socle commun permettant à chacun de mener une existence épanouie et à toutes les nations de vivre en paix.

« Cette année, nous commémorons la définition par les nations du monde, il y a 70 ans, de cet ensemble de droits humains fondamentaux, inaliénables et universels. C'est sur nombre de ces droits que repose la promesse inscrite dans l'acte constitutif de l'Unesco d'assurer à tous le plein et égal accès à l'éducation, la libre poursuite de la vérité objective et le libre échange des idées », a rappelé Audrey Azoulay.

La mission de l'Unesco, a-t-elle poursuivi, consiste à promouvoir la paix et des valeurs humanistes dans l'esprit des hommes et des femmes à travers l'éducation, les sciences, la communication et la culture. Ainsi, cette mission est aussi importante que lorsque la Déclaration universelle des droits de l'homme fut entérinée par la com-



munauté internationale, alors que le monde se relevait des décombres et du traumatisme de deux guerres mondiales dévastatrices.

L'action de l'Unesco, a ajouté sa directrice générale, vise à étendre le droit à l'éducation à ceux qui ont été laissés pour compte, en particulier les femmes et les filles, et en défendant le droit à la liberté d'expression, dénonçant les attaques perpétrées contre des journalistes et luttant contre les messages de haine. « Chaque individu devrait pouvoir bénéficier des fruits du progrès scientifique et de ses

applications. Le droit à l'eau et à l'assainissement, ainsi qu'à un océan propre qui préserve les moyens de subsistance, revêt une importance cruciale pour les droits de l'homme et fait partie de nos grandes priorités », a-t-elle précisé.

Enfin, pour Audrey Azoulay, il est question sans cesse de veiller à ce que les acquis de ces soixante-dix dernières années ne soient pas remis en cause et faire en sorte que l'Unesco conserve son rôle de grand laboratoire d'idées international permettant de relever ces défis.

Guillaume Ondzé



ADIAC

www.adiac.tv

Toute l'actualité Du Bassin du Congo EN VIDÉO



AGENCE D'INFORMATION
D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

+336 11 40 40 56

info@adiac.tv

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gessou
Brazzaville - République du Congo



MÉDIAS

Thierry Michel attaqué sur les réseaux sociaux

Dans un mail envoyé au Courrier de Kinshasa le 12 décembre, le réalisateur belge affirme qu'il est victime d'une campagne totalement inattendue et très violente de sa personne mais visant aussi indifféremment Colette Braeckman, Louis Michel et in fine le Dr Denis Mukwege.

L'objet du mail reçu annonce clairement la couleur : « *Campagne violente me visant sur les réseaux sociaux* ». Thierry Michel semble visiblement étonné par ce qu'il tient pour une « *campagne totalement inattendue et très violente* » menée contre sa personne « *à l'approche des élections et suite à l'attribution du Prix Nobel de la paix* » à Denis Mukwege.

C'est en recoupant les différents messages que le réalisateur de « *L'homme qui répare les femmes : la colère d'Hippocrate* », film sorti en 2015 en hommage au médecin directeur de l'hôpital de Panzi susmentionné, s'est rendu compte qu'il n'est pas le seul ciblé. En effet, ses compatriotes, la journaliste Colette Braeckman dont le livre l'a inspiré pour son film, et l'ex-ministre des Affaires étrangères, Louis Michel, ainsi que l'illustre Dr Mukwege.

Déjà persona non grata en RDC où l'entrée lui a été refusée à la sortie de « *L'affaire Chebeya, un crime d'État ?* », le réalisateur doit à présent faire face à l'hostilité de certains simples citoyens congolais. L'on note néanmoins qu'aucun des quatre personnes dont il a partagé les messages ne l'a fait à partir de Kinshasa. Selon les coordonnées reprises au bas de leurs noms, ils sont tous issus de la diaspora. Par ailleurs, si les deux premiers et le dernier se résument à quelques deux-trois phrases, le troisième par contre

compte cinq paragraphes.

Un des messages non signé repris en tête semble résumer déjà la pensée des suivants. Il commence par cette sommation : « *Bon Thierry, tais-toi. Mukwege est nobélisé. Ton boulot est fini* ». Et se poursuit de la sorte : « *Tu ne veux pas nous obliger à t'accueillir comme les Congolais l'ont fait à Oslo ? Plus sérieusement, Thierry, tu es contre le bonheur des Congolais, tu es un diable qui, dans sa « *mauvaiseté* », est toujours prêt à nuire* ».

Pour la suite, Thierry Michel précise que les remontrances émanent d'un « *Groupe Whatsapp pro UDPS* ». Le premier lui adresse d'abord cette interrogation : « *Pourquoi vous voulez toujours vous comporter insidieusement en colon ?* ». Et achève son adresse par une sorte de constat assorti d'une recommandation. « *Vous injectez le virus du mal chaque fois que vous intervenez. Arrêtez SVP d'inoculer votre venin, le Congo n'en a pas besoin* », lit-on. Et le second est sur le même ton de sommation que le précédent : « *Monsieur, nous vous demandons de vous taire et de laisser les Congolais dans leurs souffrances, vous avez beaucoup de mépris et de haine à notre égard* ».

Plus virulent que les deux précédents, le troisième message où Thierry Michel est traité de menteur est une somme de reproches adressés également à ses compatriotes Braeckman et Louis-Michel. Et puisqu'il est aussi question de ses réalisations, des noms comme celui de feu Chebeya, l'ex-gouverneur Moïse Katumbi sont aussi cités. Quant au quatrième et dernier message, il se contente d'appuyer le long réquisitoire : « *Je viens de lire ton*



Thierry Michel, Denis Mukwege et Colette Braeckman lors d'une présentation du film «L'homme qui répare les femmes : la colère d'Hippocrate»

pamphlet sur Thierry Mechel et t'en félicite cher ami ». Une partie de la signature renseigne sur la ville d'origine et la date du message, à savoir « *Bruxelles, le 12 décembre 2018* ».

Pas question de se taire

Pour sa part, Thierry Michel s'est réservé un droit de réponse afin de « *mettre un terme à une polémique improductive* », déclare-t-il. Il y indique notamment : « *Je suis et filme la transition en RDC depuis la conférence nationale en 1991. J'ai admiré et accompagné, au risque de ma vie et en vivant l'emprisonnement à Kinshasa, le combat de l'UDPS toutes ces années. J'ai le plus grand respect pour le courage des militants UDPS qui ont payé trop souvent le prix du sang* ».

Sur les critiques à propos de sa

filmographie partisane, il souligne avoir « *réalisé de très nombreux films pour rendre compte de la tragédie congolaise* ». Et de préciser donc à cet effet : « *Depuis "Le cycle du serpent" en 1991, "Mobutu, roi du Zaïre" en 1998 qui montra la lutte courageuse d'Etienne Tshisekedi contre le régime Mobutu, "L'affaire Chebeya, un crime d'Etat ?" qui me valut une expulsion du Congo et un procès intenté par le général Numbi, une interdiction de retour en RDC, mais aussi des films comme "Congo River", "Katanga Business" qui dénonça le rôle des multinationales dans la prédation du sol congolais, et enfin un film sur la tragédie de l'Est, la guerre non médiatisée, la souffrance des victimes de viols et de massacres, je ne peux donc*

accepter que vous traitiez ainsi les amis du peuple et de l'opposition congolaise en les accusant de manière vexatoire, attentatoire et inquisitoriale de "mépris et de haine à notre égard" ».

Loin de se laisser intimider, le réalisateur belge conclut son propos affirmant qu'il ne cesserait d'élever la voix en faveur de la RDC. « *... non, je ne me tairais pas, je continuerais cette lutte qui a maintenant 30 ans pour que le peuple congolais recouvre ses droits et une dignité élémentaire, par un Etat de droit respectueux de chacun, quel que soit son clan, son ethnie et sa race, pour un Congo prospère où le bonheur puisse être partagé par tous* », affirme-t-il sur un ton décidé.

Nioni Masela

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Delly Sessanga et Claudel Lubaya sommés de retirer leur soutien à Félix Tshisekedi

Dans une récente correspondance adressée aux deux cadres de la plateforme Ensemble pour le changement, les mouvements katumbistes leur enjoignent de clarifier leur position, tout en jugeant leur rapprochement avec le candidat de Cap pour le changement de contre-nature, parce qu'en contradiction avec l'idéal politique incarné par leur autorité morale, Moïse Katumbi.

Delly Sessanga et André Claudel Lubaya, deux cadres d'Ensemble pour le changement dont Moïse Katumbi est l'autorité morale, continuent d'entretenir un flou sur leurs rapports avec cette plateforme aujourd'hui diluée, pour le besoin de la cause, dans la coalition Lamuka. Jusque-là respectivement secrétaire général et membre de ce regroupement politique ayant soutenu la candidature à la présidentielle de l'ex-gouverneur du Katanga jusqu'à son invalidation par la Commission électorale nationale indépendante, Delly Sessanga et Claudel Lubaya ont surpris plus d'un en convolant, contre toute attente, avec le candidat du

Cap pour le changement (Cach), Félix Tshisekedi. Sans faire officiellement acte de démission, ces deux cadres proches de Moïse Katumbi ont pris la liberté de soutenir la candidature du président de l'Union pour la démocratie et le progrès social, en lieu et place de Martin Fayulu, candidat désigné de leur plateforme.

Les deux personnalités qui ne font plus mystère sur leur préférence appellent leurs bases respectives à voter massivement pour Félix Tshisekedi qui, d'après eux, incarne le meilleur choix. C'est dans cette optique qu'ils ont, d'ailleurs, effectué le déplacement de Kananga pour préparer l'arrivée, le 17 décembre, du candidat du Cach, attendu du reste fiévreusement dans cette partie du pays. Les deux acteurs politiques, tous originaires du Grand-Kasaï, allèguent ne pas soutenir Félix Tshisekedi par ruse ni par opportunisme et que leur position n'a rien à voir avec leur engagement au sein d'Ensemble pour le changement. Une position qui n'enchant pas les mouvements katumbistes qui sont montés au

créneau pour les inviter à reconsidérer leur démarche. Dans une récente lettre qui leur a été adressée, ces mouvements les exhortent à retirer, dans quarante-huit heures, leur soutien à la candidature de Félix Tshisekedi à la présidentielle du 23 décembre.

« *Tant que nous ne les avons pas suspendus, on les reconnaît comme membres. (...) Nous n'agissons pas par état d'âme. Ce sont des amis, des responsables. Nous allons parler avec eux pour voir s'ils ont agi parce qu'ils nous quittaient ou parce qu'ils ont une clause de conscience quelque part. Nous allons régler ce problème en famille et nous trouverons une réponse à cela* »

Pour les auteurs de cette correspondance, l'attitude de Delly Sessanga et Claudel Lubaya va à l'encontre de l'idéal politique défendu par leur plateforme, Ensemble pour le changement, et par son autorité morale. Cependant, au niveau de la direction de cette coalition, l'on continue à souffler le chaud et le froid en évitant de céder aux émotions. Au cours d'un point de presse tenu le 11 décembre, à Kinshasa, Pierre Lumbi, un des cadres d'Ensemble et porte-parole de Martin Fayulu, a tenté de recadrer les extrémistes de sa plateforme en ces termes : « *Tant que nous ne les avons pas suspendus, on les reconnaît comme membres. (...) Nous n'agissons pas par état d'âme. Ce sont des amis, des responsables. Nous allons parler avec eux pour voir s'ils ont agi parce qu'ils nous quittaient ou parce qu'ils ont une clause de conscience quelque part. Nous allons régler ce problème en famille et nous trouverons une réponse à cela* », a-t-il dit.

Alain Diasso

CAMPAGNE ÉLECTORALE

Pari risqué pour Martin Fayulu au Grand Katanga

Après le revers subi à Kindu où son jet a été interdit d'atterrissage, le candidat de «Lamuka» peine à se déployer dans la province du Tanganyika, à la suite des restrictions auxquelles il est censé faire face sur fond d'instrumentalisation d'une certaine jeunesse katangaise manipulée et dressée contre sa personne.

Le candidat de la coalition Lamuka n'est décidément pas au bout de ses peines. Sa tournée dans le Congo profond est jusqu'à ce jour émaillée de violences et d'incidents qui laissent perplexes tous ceux qui ont parié pour la tenue des élections apaisées d'ici au 23 décembre. Arrivé le 12 décembre à Kalemie, le chef-lieu du Tanganyika, en provenance de Lubumbashi où il a eu maille à partir avec les autorités locales qui ne lui ont pas laissé le temps de communier avec ses partisans, Martin Fayulu devra faire avec la grande hostilité montée contre lui. Le chemin de la croix pour cet allié de l'ex-gouverneur du Katanga, Moïse Katumbi, se poursuit dans le Grand Katanga.

Des sources locales renseignent qu'alors que son cortège s'ébranlait vers le stade Benda où il devait tenir un meeting, sa délégation a été attaquée par un groupe de jeunes gens portant des T-shirt estampillés PPRD, le parti phare du Front commun pour le Congo. Au rond-point Kisebwe où ses partisans s'étaient regroupés en grand nombre pour l'ovationner, la police y a fait irruption pour les disperser à coup de gaz lacrymogène. Jusqu'en début d'après-midi, l'incertitude a

plané sur la tenue de ce meeting d'autant plus que les pro-Shadary ont improvisé, sur le même site réquisitionné par Martin Fayulu, leur meeting, créant dans la ville une atmosphère de confusion.

La tragédie de Lubumbashi

Après le revers subi à Kindu où son jet a été empêché d'atterrir pour des raisons qui procèdent plus de la subjectivité que de l'objectivité, Martin Fayulu qui, entre-temps, avait mis le cap sur Lubumbashi, a connu presque les mêmes restrictions. Son arrivée dans le Haut Katanga, le 11 décembre, a donné lieu à une levée des boucliers de la part des forces de l'ordre, visiblement conditionnées à ne pas le laisser battre librement campagne. La population qui, d'après des sources locales, s'était déplacée en masse pour se rendre à l'aéroport, a dû en découdre avec les éléments de la police dressés sur son chemin. Des gaz lacrymogènes ont été lancés afin de dissuader les partisans de Lamuka venus en grand nombre à rebrousser chemin. C'était sans compter avec la détermination de ces derniers qui, munis d'armes blanches, ont engagé un bras de fer avec la police.

Dans la foulée, le cortège de Martin Fayulu, qu'encadrait une foule d'inconditionnels intrépides, obligé d'emprunter un autre itinéraire sur ordre de la police, a éprouvé bien de peine à se mouvoir dans les rues de la capitale cuprifère, pour la plu-



Martin Fayulu à l'étape de Kalemie

part barricadées. Plutôt que de se rendre à la cité de jeunes dans la commune de Kampemba, où il devait tenir son meeting, le candidat n°4 a dû prendre la direction de la résidence de Gabriel Kyungu wa Kumwanza, l'ex-président de l'Assemblée provinciale du Haut-Katanga réputé proche de Moïse Katumbi. Pendant ce temps, la population civile affrontait la police à la cité de jeunes, envenimant un peu plus le climat déjà délétère. En un clin d'œil, la ville cuprifère a offert une image apocalyptique avec des pneus brûlés jonchant les rues et des mouvements de foule, allant dans tous les sens, dispersés à coups de

gaz lacrymogène et par des jets d'eau chaude. Cinq véhicules de la police ont été incendiés. Dans la foulée, plusieurs militants de Lamuka ont été arrêtés par la police. Le bilan établi par l'Association congolaise pour l'accès à la justice (Acaj) fait état de deux partisans de Lamuka tués par balles réelles et de quarante-trois personnes blessées. Ce que dément la police qui, par la voix du général Paulin Kyungu (chef de la Police nationale/Haut-Katanga), parle plutôt de onze policiers et de deux civils blessés.

S'exprimant au sujet d'incidents qui émaillent la campagne électorale du candidat de Lamuka à

la présidentielle, son directeur de campagne, Pierre Lumbi, a, au cours d'un point de presse tenu le 11 décembre, accusé le camp du pouvoir de chercher « par tous les moyens à arrêter le processus électoral ». Ce qui s'est passé à Lubumbashi, a-t-il dit, « démontre à suffisance que ce pouvoir est aux abois (...) Il se rend compte que l'ampleur d'adhésion à la candidature de Martin Fayulu est telle que même la machine ne pourra pas tricher », a déclaré ce proche de Moïse Katumbi, un des principaux soutiens de Martin Fayulu dans le cadre de la coalition Lamuka.

Alain Diasso

L'Acaj condamne les violences politiques

L'ONG demande au gouvernement de la République d'assurer réellement la sécurité de tous les candidats à la présidentielle pour le bon déroulement de la campagne en cours.

Faisant le monitoring des violences survenues, le 11 décembre à Lubumbashi, dans le Haut-Katanga, relatives à l'attaque du cortège du candidat de Lamuka à la présidentielle, Martin Fayulu, l'Association congolaise pour l'accès à la justice (Acaj) donne le bilan provisoire de deux morts par balles réelles parmi les partisans de ce candidat. L'association de défense des droits de l'homme a indiqué également qu'un policier a été grièvement blessé et se trouve dans un état critique, quarante-trois civils sont blessés dont quinze par



Martin Fayulu saluant la foule

balles et cinq véhicules incendiés dont deux de la police. L'Acaj relève aussi que vingt-sept partisans de la coalition Lamuka parmi lesquels Lolo

Kyungu ont été arrêtés alors que le matériel de sonorisation devant servir au meeting a été confisqué par la police.

Citant des témoignages recueillis

à Lubumbashi, l'Acaj souligne que certaines autorités politico-administratives de la province du Haut-Katanga ont instrumentalisé un groupe de

jeunes pour entraver la tenue de la réunion publique du candidat Martin Fayulu, à Lubumbashi. « Des noms de certains membres du gouvernement provincial ayant participé à ces actes ont été portés à la connaissance de l'Acaj », a précisé cette ONG.

Tout en condamnant les violences politiques, les atteintes à l'intégrité physique, aux biens publics et privés, survenues à Lubumbashi, l'Acaj exige une enquête crédible afin que leurs auteurs et commanditaires soient identifiés et poursuivis en justice. Elle exhorte le gouvernement de la République à assurer réellement la sécurité de tous les candidats à la magistrature suprême pour le bon déroulement de la campagne électorale.

Lucien Dianzenza

HCR

Deux plans pour couvrir les besoins des réfugiés en RDC et dans la région

Les deux stratégies ont été publiées par l'agence onusienne, le 11 décembre, en coopération avec soixante partenaires. L'une est destinée aux Congolais ayant fui leur pays pour d'autres pays d'Afrique et l'autre concerne les personnes d'autres pays qui ont trouvé refuge en terre congolaise.

D'une durée de deux ans, soit 2019-2020, le plan Réponse nationale pour les réfugiés vivant en République démocratique du Congo (RDC) est un outil de coordination entre plusieurs acteurs humanitaires et de développement. Il a pour objectif de couvrir les besoins de quatre principales catégories de réfugiés, à savoir les Burundais, les Centrafricains, les Rwandais et Sud-Soudanais répartis à travers le territoire congolais. Selon le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), cent soixante-quinze millions de dollars américains seront nécessaires pour réaliser les objectifs de ce plan, en collaboration avec onze partenaires en RDC.

Quant au second plan, Réponse régionale pour les réfugiés congolais, il cible sept cent quarante-trois millions de dollars qui devraient permettre de répondre aux besoins les plus urgents. Ces besoins comprennent la protection, l'eau et l'assainissement, la



Les enfants, premières victimes des conflits armés et autres catastrophes naturelles

sécurité alimentaire, la santé et l'éducation des réfugiés congolais se trouvant en dehors de leur pays. « Plus d'un demi-million de réfugiés originaires de pays voisins ont été contraints de fuir leurs foyers et trouver refuge en RDC. Ce chiffre continue d'augmenter », a rappelé Ann En-

contre, représentante régionale du HCR en RDC et coordinatrice pour les réfugiés congolais. En soutenant le développement de moyens de subsistance viables et en adoptant une approche fondée sur la résilience, a-t-elle poursuivi, les réfugiés pourront contribuer au développement de

leur pays d'accueil et de leur pays d'origine à leur retour.

Compte tenu de la capacité limitée des communautés d'accueil à supporter l'impact d'un nombre massif de réfugiés, les deux stratégies de réponse aideront également la population locale, renforçant ainsi la coexistence pacifique

entre elle et les réfugiés. Rappelons que la RDC accueille plus de cinq cent mille réfugiés dont la plupart ont fui les violences dans les pays limitrophes, pendant que plus de sept cent mille réfugiés congolais sont accueillis dans d'autres pays d'Afrique.

Blandine Lusimana

LINAFOOT/LIGUE 1

V.Club s'est imposé face à Nyuki

L'équipe de Florent Ibenge a puisé dans ses réserves d'énergie pour battre, sur le fil, le club de Butembo, au terme d'une rencontre du championnat national assez disputée.

La confrontation entre les deux formations a eu des allures

de la Super Coupe du Congo qui ne s'est pas encore jouée. Vainqueur de la 23e édition du championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot), l'AS V.Club a eu raison, le 11 décembre, au stade des Martyrs de Kinshasa, de l'AS Nyuki de

Butembo (province du Nord-Kivu), vainqueur de la 54e édition de la Coupe du Congo, par deux buts à un. C'était en match comptant pour la 14e journée de la 24e édition du championnat national de football.

C'est littéralement à la peine que les Dauphins noirs de la

capitale sont venus à bout des Abeilles du Nord-Kivu. V.Club a ouvert la marque à la 15e mn par César Manzoki. Mais l'équipe entraînée par Guy Bukasa a tenté de produire le jeu, elle qui vient de se qualifier pour les 16es de finale de la 16e Coupe de la Confédération africaine aux dépens d'Al Ahly Shendi du Soudan. Et à la 69e mn, l'international espoir Ifunga Ifoku, nouvellement entré en jeu, a égalisé après un travail louable de l'ailier Bola Lobota. Ce dernier a mis dans le vent deux défenseurs de V.Club, avant de se jouer du gardien de but camerounais Nelson Lukong et trouver Ifunga Ifoku qui a poussé le cuir dans le but. Les poulains de Florent Ibenge ont réussi à se surpasser et s'offrir la victoire à la 89e mn par le capitaine Nelson Munganga Omba, auteur du second but de la victoire de V.Club sur une passe décisive du milieu offensif Fabrice Ngoma Lwamba.

Ce succès permet à V.Club de totaliser vingt-deux points après neuf matchs disputés, avec un goal average de +11, se propulsant à la troisième place

du classement. L'AC Rangers, jusque-là troisième, se retrouve du coup à la quatrième position avec un goal difference moins favorable que celui de V.Club. Le succès face à Nyuki arrive à bon escient pour le moral des joueurs. En effet, V.Club joue le 16 décembre au stade des Martyrs contre Bantu FC du Lesotho, en 16es de finale aller de la 23e édition de la Ligue des champions d'Afrique. Pour sa part, l'AS Nyuki occupe la 13e position au classement provisoire avec neuf points engrangés en onze rencontres livrées. Les Abeilles de Butembo s'opposent, le 14 décembre, également au stade des Martyrs, aux Angolais de Petroleos de Luanda en 16es de finale aller de la 16e édition de la Coupe de la Confédération. Rappelons que le Daring Club Motema Pembe, accroché à domicile le 10 décembre par Dauphin noir, en match de la 14e journée, est deuxième au classement provisoire avec vingt-quatre points, derrière le Tout Puissant Mazembe, solide leader avec trente-sept points.

Martin Engimo



V.Club avant d'affronter Nyuki, le 11 décembre

SANTÉ PUBLIQUE

De l'artémisia pour lutter contre le paludisme

La plante permet de traiter naturellement et efficacement la maladie. Sosthène Massamba Kolela, promoteur de la ferme pédagogique Agria Loango qui la cultive et responsable de Sourire Bio où elle est vendue, a conseillé son utilisation aux Congolais pour vaincre la malaria qui ne cesse de faire des victimes.

L'artémisia est disponible dans la ferme Agria Loango, dans la commune urbaine de Loango, département du Kouilou. Vendue à Sourire Bio à côté du rond-point Loandjili vers l'agence Société énergie électrique du Congo, la plante se prend en traitement préventif et curatif. L'artémisia, a expliqué Sosthène Massamba Kolela, c'est de l'artémisia un ACT. Il en existe deux sortes : l'artémisia afra, une variété africaine pérenne, et l'artémisia annua, une variété chinoise qui est une plante annuelle non pérenne à cultiver en domestique et qui arrive à maturité au bout de trois mois.

Prise en tisane, l'artémisia annua ou Afra soigne et prévient le paludisme, une pandémie qui tue un million de personnes dans le monde et infecte cinq

millions de personnes par an. Elle guérit du paludisme à 98% et interrompt le cycle infernal de transmission. Les Congolais peuvent s'en procurer à Agria Loango ainsi que des pépinières accompagnées d'une fiche indiquant la procédure et le dosage au niveau de Sourire Bio. Ainsi, chaque famille congolaise peut avoir son petit coin d'artémisia qui constitue une thérapie naturelle et efficace pour le traitement du paludisme et de la bilharziose. Elle renforce aussi le système immunitaire des personnes atteintes du virus VIH ou autre maladie chronique, a révélé Sosthène Massamba Kolela.

Les artemisias peuvent sauver des millions de vies dans le monde et particulièrement en Afrique, continent le plus touché par la transmission du paludisme, selon l'Organisation mondiale de la santé. D'après ses rapports en 2016, 90 % des cas touchés par cette maladie provenaient de l'Afrique. C'est également le berceau du Plasmodium falciparum, le type le plus dangereux de la maladie. Une quinzaine de pays d'Afrique subsaharienne représentent, à eux seuls, 80 % de la charge de



Sosthène Massamba Kolela présentant l'artémisia récoltée à Agria Loango

morbidity due au paludisme. C'est en tenant compte de ces faits et conscient de l'efficaci-

té de l'artémisia en matière de lutte contre le paludisme que la Maison de l'Artemisia, basée

en France, œuvre depuis 2014 à prouver l'efficacité médicale des Artemisia annua et afra et à rassembler, dans chaque pays d'Afrique subtropicale, des compétences médicales et agronomiques sur ces plantes. Cette maison s'est fixée comme mission de former les acteurs de terrain et d'organiser un réseau de cultures et de distribution labélisé dont Agria Loango fait partie.

Pour mieux faire connaître l'artémisia et prouver son efficacité, la créatrice de cette structure, le Dr Lucile Cornet-Verne, anime des conférences.

Elle a aussi publié, avec Laurence Couquiaud, un livre intitulé «Artemisia une plante pour éradiquer le paludisme», paru en octobre dernier aux éditions Actes Sud. L'œuvre de cent dix-sept pages est disponible à Pointe-Noire, à la librairie Paillet. Notons qu'outre le continent africain, les autres zones les plus touchées par le paludisme sont l'Inde et l'Amérique du sud. Cette maladie parasitaire qui sévit souvent dans les lieux marécageux et tropicaux ou subtropicaux est transmise par la femelle du moustique.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

MUSIQUE RELIGIEUSE

Christelle Fleur attend un opus

L'auteure compositrice et interprète s'apprête à mettre sur le marché du disque son premier album gospel avec des mélodies et rythmes qui magnifient la bonté divine.

Après la sortie de ses singles «Reviens Jésus», «Elevez Jésus», «Yaweh Telema», le premier album de Christelle Fleur va couronner sa riche carrière, elle qui a toujours servi l'Éternel depuis sa tendre enfance par la parole chantée et la louange.

De son vrai nom Christelle Fleur Kokolo, Christelle Fleur, qui vit actuellement à Bordeaux, en France, a toujours loué l'Éternel en accompagnant les artistes chrétiens tels Onel Mala, Béatrice Gnoupalé, pasteur Massamba, Marcel Mbougou et sa grande chorale Total Praise sans oublier son apport favorablement apprécié lors des campagnes d'évangélisation, notamment à Dakar, la ville qui l'a vue grandir.

En effet, Christelle Fleur est née à Abidjan, en Côte d'Ivoire, mais c'est au Sénégal qu'elle se révèle en intégrant la chorale de son



église dans la cité dakaroise. Habile aussi bien au piano qu'à la guitare acoustique, Christelle Fleur compose ses premiers chants à Dakar. Son ouverture d'esprit et sa polyvalence font aujourd'hui d'elle une artiste chrétienne

de valeur qui fait exalter son style langoureux et doux que les férus de cette musique salueront dans son opus qui bénéficie du concours non négligeable de B. Free-Pac Music.

Hervé Brice Mampouya

LIGUE 1

L'organisation du championnat incombe désormais à la Linafoot

La compétition a démarré, le week-end dernier, aussi bien à Brazzaville, Pointe-Noire qu'à Dolisie. Le deuxième vice-président de la Ligue nationale de football (Linafoot), Gaétan Victor Oborabassi, explique les changements intervenus.

Gaétan Victor Oborabassi a signifié que la particularité actuelle du championnat national de football direct ligue 1 est d'être, à partir de cette année, sous la direction de la Ligue nationale de football qui n'existait plus. La mission d'administrer et d'organiser cette compétition lui a été confiée par la Fédération congolaise de football (Fécofoot). Mise en place en novembre dernier, la structure est dirigée par Charles Otendé suivi de Mamadou Diakité et Gaétan Victor Oborabassi, respectivement premier et deuxième vice-président.

«Résident à Pointe-Noire, on m'a donc responsabilisé pour donner le coup d'envoi du championnat national ligue 1 dans cette ville. Ainsi, la première journée avait débuté le 9 décembre, mar-

quée par deux rencontres, notamment celle qui a opposé Cheminot à Nico-Nicoye sanctionnée par un score de 1-0 pour Nico-Nicoye, puis celle qui a mis aux prises La Mancha à V. Club remportée par cette dernière équipe sur un score de 2-0», a indiqué Gaétan Victor Oborabassi. Le football congolais, a-t-il poursuivi, est mieux organisé présentement, c'est-à-dire que la Fécofoot va désormais s'occuper des Diables rouges et la Ligue nationale s'occupera essentiellement de l'organisation du championnat national. Cette façon de faire, se convainc-t-il, permettra aux dirigeants de la ligue d'avoir un regard attentif sur l'évolution des joueurs. Ce qui permettra, a-t-il ajouté, d'avoir des Diables rouges nationaux plus performants et efficaces. «Les Congolais doivent s'attendre à une Linafoot plus forte, celle-ci est un chantier qui a déjà prévu où les ouvriers s'abriteront. Ainsi, pour atteindre ce pari, il faut le soutien de l'ensemble des Congolais», a-t-il conclu.

Séverin Ibara

MÉMORIAL PIERRE-SAVORGNAN-DE BRAZZA

Deux ambassadeurs font leurs adieux à la directrice générale de l'institution

Bélinda Ayessa a reçu, le 12 décembre, le diplomate italien au Congo, Andrea Mazzella, et celui du Venezuela, Norma Borges, arrivés au terme de leurs missions.

C'est par la remise du bouquet de fleurs exprimant la fructueuse coopération entre l'ambassade d'Italie au Congo et le Mémorial Pierre-Savorgnan-de Brazza que le diplomate italien a fait ses adieux à Bélinda Ayessa. « C'est un moment de grande et profonde émotion. Ce lieu spirituel représente l'unité entre l'Italie et le Congo. C'est pour cela qu'avant de partir, j'ai pensé venir saluer la directrice générale du mémorial Pierre-Savorgnan-de Brazza, Bélinda Ayessa. Evidemment, nous n'avons pas parlé que du passé mais aussi des projets qu'il y a à réaliser. Comme quoi, on regarde l'avenir », a déclaré le diplomate italien.

L'ambassadeur Andrea Mazzella a invité la directrice générale du mémorial à se rendre en Italie pour une mission approfondie. « Le complexe culturel Savorgnan-de Brazza sera inauguré en 2019. Ce centre sera rempli du contenu aussi grâce à l'apport de l'Italie et de l'ambassade. Nous avons fait un plan, on a pensé comment impliquer la mairie de Rome, le musée Pigorini et la famille De Brazza pour remplir le contenu de ce complexe culturel qui est en construction. Pour cela, il est nécessaire que la directrice générale se rende en Italie pour une mission approfondie qui servira à repérer tout ce matériel et à créer cette grande équipe italo-congolaise qui

«...Nous avons fait un plan, on a pensé comment impliquer la mairie de Rome, le musée Pigorini et la famille De Brazza pour remplir le contenu de ce complexe culturel qui est en construction. Pour cela, il est nécessaire que la directrice générale se rende en Italie pour une mission approfondie qui servira à repérer tout ce matériel et à créer cette grande équipe italo-congolaise qui pourra soutenir cette grande opération », a-t-il indiqué.

Bélinda Ayessa a profité de cette rencontre pour rappeler ce qui a été fait. « L'ambassadeur d'Italie, Andrea Mazzella, a beaucoup œuvré pour la dynamisation de cette institution. Je pense que nous avons été tous témoins ici de la célébration de l'an 10 du mémorial Pierre-Savorgnan-de Brazza et cela est à mettre à l'actif de l'ambassade d'Italie qui n'a ménagé aucun effort pour rendre visible et pour faire en sorte que cet événement soit une réussite incontestable. Je crois qu'il est important de dire toute notre reconnaissance à l'ambassadeur, parce qu'il part certes mais il laisse véritablement ici une trace indélébile », a reconnu la directrice générale du mémorial. Elle a, en outre, ajouté que l'ambassadeur Andrea Mazzella va continuer à œuvrer dans ce sens et regarder dans quelle mesure l'Italie va apporter sa contri-

bution au complexe culturel Savorgnan-de Brazza qui sera inauguré en 2019. Car, il y a du contenu et cet apport doit venir des amis et partenaires, a-t-elle ajouté. L'Italie qui est très liée au mémorial par l'identité italienne de Savorgnan de Brazza apportera sa grande contribution. Il en est de même pour la France. « Nous nous rendrons en Italie et verrons dans quelle mesure tisser des partenariats et surtout poser nos doléances tout en disant à la partie italienne ce dont nous avons pour donner un peu plus d'épaisseur au complexe scolaire Savorgnan-de-Brazza », a-t-elle assuré.

«Le mémorial a permis aux Vénézuéliens de connaître le Congo»

Arrivée à la fin de sa mission après cinq années de loyaux services, Norma Borges a redynamisé la coopération culturelle



L'ambassadeur Andrea Mazzella offrant un bouquet d'adieux à Belinda Ayessa / Adiac

entre l'ambassade du Venezuela et le mémorial Pierre-Savorgnan-de Brazza. « Je suis venue faire mes adieux à Bélinda Ayessa, la directrice générale du mémorial Pierre-Savorgnan-de Brazza, une grande dame avec un grand cœur avec qui nous avons énormément travaillé. Elle nous a ouvert toutes les portes de son institution pour abriter la Semaine culturelle et touristique du Venezuela. Nous avons célébré quatre éditions. Je suis ravie parce que le site a servi de vitrine pour promouvoir la culture du Venezuela et a permis également aux Vénézuéliens de connaître le Congo », a-t-elle déclaré. Pour sa part, la directrice générale du mémorial a salué l'implication de la

diplomate vénézuélienne dans le rayonnement de son institution culturelle. « L'ambassade du Venezuela a contribué au rayonnement du mémorial, à son épanouissement par l'organisation de plusieurs activités culturelles. Le mémorial par ma personne a été associé aux activités éducatives qu'organisait l'ambassade de Venezuela. Nous nous réjouissons de ce partenariat que nous avons eu. J'ose croire que nous allons nous inscrire dans la continuité », a-t-elle laissé entendre.

Bélinda Ayessa s'est séparée de l'ambassadeur du Venezuela en fin de mission par la remise d'une œuvre d'art représentant le Congo.

Bruno Okokana

23^e CAN SENIORS DAMES DE HANDBALLL'Angola consacré pour la 13^e fois

Les Palancas negras ont remporté, le 12 décembre au gymnase Nicole-Oba de Brazzaville, la deuxième édition du Challenge Edith-Lucie Bongo-Ondimba pour la deuxième fois consécutive, en s'imposant en finale devant les Lionnes de la Teranga 19-14.

Quel match pour les Angolaises ! Les Palancas negras ont prouvé qu'elles avaient, à elles seules, le secret des finales de la Coupe d'Afrique des nations (CAN). Après une entame de match catastrophique, elles ont dû faire preuve de beaucoup de patience avant de venir à bout des courageuses Lionnes et remporter leur treizième couronne.

Les Sénégalaises avaient clairement mieux entamé la finale en se montrant réalistes pendant que leurs adversaires n'arrivaient pas à recoller au score à cause de la gardienne sénégalaise Sacko, en état de grâce. Les Angolaises marquent leur premier but à la 6^e mn. La moitié de la première mi-temps tourne à l'avantage des Lionnes qui mènent jusqu'à la 15^e mn 9-1. Mais lorsque les Angolaises ont retrouvé leur équilibre, elles inscrivent leur deuxième but à la 17^e mn avant d'enchaîner d'autres qui leur ont permis de refaire leur re-

tard à 7-10 à la pause.

La suite de la rencontre a donné des idées aux Palancas negras qui renforcent la vigilance de leur zone avant de prendre le match à leur compte. Elles reviennent à égalité à 10-10 à la 36^e mn. L'Angola s'impose au finish 19-14 et ouvre une nouvelle série en gagnant le trophée Edith-Lucie-Bongo-Ondimba pour la deuxième fois d'affilée.

Notons que pendant toute la seconde mi-

temps, le Sénégal n'a inscrit que quatre buts (44^e, 50^e, 58^e et 59^e mn). En match comptant pour la troisième place, les Léopards de la République démocratique du Congo (RDC) ont validé leur ticket pour le mondial en battant les Lionnes indomptables du Cameroun 33-22 (16-10 à la mi-temps). Les Diables rouges du Congo se sont contentées de la 5^e place, en dominant la Tunisie 31-23. La Guinée a, quant à elle, occupé la 7^e place en dominant l'Algérie 34-

22. La Côte d'Ivoire est 9^e et le Maroc dernier.

Les distinctions individuelles

Meilleure gardienne : Sacko Atatou (Sénégal)
Meilleure ailière gauche : Diop Awa Fall (Sénégal)

Meilleure ailière droite : Carlos Azenaide Daniela (Angola). Elle est aussi la meilleure joueuse de la finale.

Meilleure demi-centre : Guialo Isabel Eveline (Angola)

Meilleure arrière gauche : Christiane Mwasesa (RDC)

Meilleure arrière droite : Hamrouni Hamal (Tunisie)

Meilleure pivot : Albertina Kassoma (Angola)

Meilleure marqueuse : Christiane Mwasesa (RDC) avec soixante-trois buts

Meilleure joueuse : Albertina Kassoma (Angola)

Prix du fair play : Maroc

Au terme de la compétition, le Congo a passé le relais au Cameroun qui abritera la 24^e édition (la 3^e édition du Challenge Edith-Lucie-Bongo-Ondimba en 2020). Lors de cette prochaine compétition, l'Afrique qualifiera cinq représentants au mondial.



Les Angolaises championnes d'Afrique pour la 13e fois / Adiac

James Golden Eloué